

RÈGLEMENT FINANCIER DU 01/09/2024 AU 31/08/2025



Adopté le 08/06/2024 par le Comité Directeur / Applicable du 01/09/2024 au 31/08/2025

- > Tout remboursement doit être demandé à l'aide de la note de frais spécifique éditée par la Ligue
- > Afin de contribuer à la bonne santé financière de la Ligue, il est demandé de privilégier la réduction d'impôt par l'établissement du Cerfa.
- > Pour les Assemblées Générales de la Ligue, les frais de déplacement des représentants des clubs, des membres du Comité Directeur, des Commissions ne sont pas pris en charge.
- > Les demandes de remboursements seront faites dans un délai de 2 mois à l'exception des demandes de fin d'année qui seront adressées au plus tard le 31 janvier suivant.
- > Tous les frais hors km doivent être justifiés (tickets de parking, de repas, d'hôtel, de transport, ...).
- > Aucun règlement ne sera effectué s'il manque des justificatifs et aucune avance ne sera opérée.
- > Tout règlement (stages, formations, colloques...) est à adresser à la Ligue (chèques à l'ordre de LARGE).
- > Aucune facture ne sera adressée personnellement à un licencié, mais à son club.

Remboursements de Frais

Frais de Déplacements : (Privilégier le Cerfa pour la réduction d'impôt) **Le déplacement en train (tant que possible) et le covoiturage sont à privilégier.**

Pour les Membres du Bureau, du Comité Directeur, des Commissions Régionales et Groupes de travail, C. T. S. et personnel, sous condition d'avoir été dument convoqué en mission pour la Ligue, dans le cadre du calendrier annuel remis à la Ligue avant le 31 janvier.

▶ Train		Tarif SNCF (2ème CI)
▶ Route ⁽¹⁾	Jusqu'à 500 km A/R	0,32 €/km
	à partir du 501ème km A/R (total plafonné à 210 €, hors péages)	0,16 €/km
<i>Les distances prises en compte sont celles indiquées sur le site www.mappy.fr en retenant le parcours le moins long en kms</i>		
▶ Location	Remboursement (location + frais essence + péages) avec accord préalable Attention à l'assurance	Frais Réels
▶ Parking	Frais réels, plafonnés à 70 €/déplacement , quelque soit le nombre de jour	Réel
▶ Co-voiturage ⁽¹⁾	2 personnes dans le véhicule, jusqu'à 500 km A/R	0,37 €/km
	2 personnes dans le véhicule, à partir du 501ème km A/R	0,27 €/km
	Plafonné à 210 € hors péages <i>Joindre l'état des personnes avec leur signature</i>	
<i>Les distances prises en compte sont celles indiquées sur le site www.mappy.fr en retenant le parcours le moins long en kms</i>		
▶ Par avion	Si le prix du billet est supérieur au tarif 2ème classe SNCF une autorisation préalable de la Ligue est nécessaire	Réel

Frais de Téléphone/Internet

Pour les CTS uniquement sur factures

Frais plafonnés à **480 €/an** - Copie des factures

Privilégier le Cerfa

Restauration - Hébergement

▶ Repas	Frais réels, plafonnés à 20 €/repas - Indiquer le nom des participants pour les factures globales	Réel
▶ Hébergement	Nuit d'hôtel + petit déjeuner = frais réels limités à 90 € - <i>Après accord préalable</i>	Réel
	Nuit d'hôtel + petit déjeuner + repas du soir = frais réels limités à 110 € - <i>Après accord préalable</i>	Réel
	A Paris, nuit d'hôtel + petit déjeuner = frais réels limités à 110 € - <i>Après accord préalable</i>	Réel

Collation réunion de Commission

Pour les membres participant aux réunions de Commission Régionale ou de Zone, sous condition d'avoir été dument convoqué en mission pour la Ligue, dans le cadre du calendrier annuel remis à la Ligue avant le 31 janvier.

4,20 €/participant

Indemnités encadrements

Encadrement "Examens - Formations Dirigeants, Entraîneurs, Officiels"		OFA
Encadrement "Stages"	Journée <i>Frais de déplacement -restauration en sus, suivant base "Remboursements de Frais" ci-dessus</i>	45,00 €
A l'aide du formulaire "demande de participation financière à un stage", un budget prévisionnel sera remis à la Ligue en amont (dates, lieux, effectifs athlètes et entraîneurs).		
Les stages doivent s'autofinancer le plus possible (participation des athlètes, clubs, comités).		
A l'issue des stages un compte rendu financier et technique sera remis à la Ligue.		
Entraîneurs Pôle - C. R. E. A.	Indemnités mensuelles	Selon modalités P. P. F.
E. T. R.		
▶ Compétitions	Pas de prise en charge pour les compétitions/Meetings en France ou à l'étranger	
▶ Colloques		OFA
Officiels (licenciés et oeuvrant sur les Championnats Régionaux listés en début de saison)	Journée (supérieure à 4 h) avec une présence de l'officiel pendant toute la durée de la compétition, conditions vérifiées par le Directeur de Réunion	48,00 €
En cas d'épreuves Championnats Régionaux dans le cadre d'un meeting ou autre, seuls les officiels des épreuves régionales seront prise en charge.		
Pour les chronométreurs électriques (maxi 2 personnes) et le responsable LOGICA (maxi 2 personnes)		68,00 €
Les frais de déplacements ou d'hébergement ne sont pas pris en charge		
▶ Condition :		
Avoir officié sur au moins 2 journées pendant la saison hivernale et 2 journées pendant la saison estivale sur les Championnats Régionaux dont la liste a été établie par la CSO ainsi :		
▶ HIVER		▶ ÉTÉ

[Calendrier en attente de validation](#)

[Calendrier en attente de validation](#)

Attention : indemnités à déclarer et soumises à cotisations URSSAF au-delà de 5 manifestations/mois/Officiel

A noter qu'aucune indemnité ou frais de déplacement, hébergement, repas ne sera remboursé pour les "officiels clés" ou les délégués désignés par la CSO ou la COTR sur toutes les compétitions.

Versement des indemnités : Saison hivernale courant Avril - Saison estivale courant Novembre.

Cross Country	Championnats Régionaux - Demi finales.
	Officiels : La Ligue prendra en charge 10 officiels selon la circulaire financière de la Ligue (participation à 2 compétitions sur la saison hivernale)
	Aide à l'organisation : 150 €
	Casse-croûte Officiels : La Ligue prendra en charge un maximum de 50 officiels selon la circulaire financière.
	Tous les autres frais d'organisation (service médical, sonorisation, chronométrage à puces si utilisé, ...) sont à la charge du club organisateur.

Pénalité club : Pénalité en cas de manque de juge par tranche entamée de 5 athlètes ou en fonction du règlement de la compétition sur les championnats régionaux.. 100 €/juge manquant

Demande de qualification exceptionnelle : 20€/athlète

Aide à l'organisateur d'un Championnat Régional : Une aide sera versée au club organisateur d'un Championnat Régional 150 €/compétition

Aide à l'organisateur d'un interclub régional (1 et 2ième tour) 75 €/compétition

Collations - Aide aux clubs Pour 1 journée (plus de 4 h) par Officiel sur SIFFA 4,20 € de base sans justificatif
Le montant peut être supérieur au forfait de base sur présentation des factures détaillées avec un maxi de 8 €/officiel
Cette collation doit comprendre au minimum un sandwich consistant, une boisson, un dessert et un café/thé

Divers

Kid Stadium Location de la structure (y compris déplacement et encadrement) 800 €/jour

► Indemnité encadrement

Moins de 10 heures 75,00 €
De 10 à 12 heures 95,00 €
Plus de 12 heures 105,00 €

Location Chronométrage Electrique Ligue, hors Championnats Régioanaux.

1 journée 270,00 €
2 journées 340,00 €

N. B. : Conventions à établir avec les C. D. A. pour les compétitions départementales

Championnats régionaux

Engagement sur place/athlète/Epreuve 30,00 €

Condition : demande présentée verbalement par l'athlète au directeur de réunion au moins 2 h avant le début de l'épreuve, et accompagnée du paiement par chèque ou en espèce.

Pénalité pour engagement non confirmé sur place 5 €/inscription non confirmée
Pénalité pour inscription tardive 10 €/inscription tardive

Engagement à l'avance (délais fixés pour la compétition) d'Athlètes Ligues GE. et BOU-FC gratuit
Engagement à l'avance (délais fixés pour la compétition)/Epreuve/Athlètes des autres Ligues 10,00 €
Athlète engagé et non présent sans justification médicale 10,00 €

Prêt de matériel

Caution remise contre contrat de prêt (chèque débité si matériel non rendu sous huitaine)
Ajustable selon le matériel emprunté. Caution remise contre contrat de prêt (chèque débité si matériel non rendu sous huitaine)
Ajustable selon le matériel emprunté 500,00 €

Licences - Mutations

Mutation Be/Mi (période normale) tarif F. F. A.
Mutation Be/Mi (hors période) tarif F. F. A.
Mutation "Compétition" Ca/Ju/Es/Se/Ma (période normale) tarif F. F. A.
Mutation "Compétition" Ca/Ju/Es/Se/Ma (hors période = exceptionnelle) tarif F. F. A.
Part F. F. A./licence 36,00 €
Parts Ligue/licence "Compétition-Découverte" 34,00 €
Parts Ligue/licence "Running-Loisirs-Entreprise" 8,00 €
Parts Ligue/licence "Encadrement" 12,00 €
Droit d'affiliation pour un NOUVEAU club 140,00 €
Cotisation Ligue annuelle/Club et section locale 50,00 €

Administratif

Droit d'appel F. F. A. 100,00 €
Absence et non-représentation d'un club à l'Assemblée Générale de la Ligue (si chorum non atteint) 200,00 €
Précision : le mandataire d'un club ne peut être titulaire de plus de 2 pouvoirs

Aide aux Athlètes

Selon les modalités du CAP LARGE

Spécifique aux compétitions running

Toutes les courses labellisées régionales : juge arbitre validé par la CR Running frais kms selon le règlement financier
Frais de dossier 21,00 € par course